



MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

Compte Rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2015.

Présents : JULLIEN Guy – ARNAUD Sandrine - DAL MOLIN Jacques – PAUCHON Lionel – MARIN Annabelle – CHABRE Jean-Marc – PERU Christian – GERBY Damien – OSINGA Sandrine.

Absents excusés : CHEVALIER Alain – MEYZENQ Nicolas.

Le Conseil municipal s'est réuni le 23 janvier à 18h30, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur JULLIEN Guy, Premier Adjoint pour aborder plusieurs dossiers et a délibéré sur les points suivants :

En

Maîtrise d'œuvre pour un collecteur de transfert des eaux usées de la station de Céüze.

Vu la délibération du 08 mars 2011 confiant la réalisation de l'avant-projet de transfert des eaux usées de la station de Gap Céüze 2000 vers la nouvelle station d'épuration de la chapelle Saint Roch à la société d'Etudes et de Réalisation d'Ensembles techniques (S.E.R.E.T) ;

Vu la délibération du 15 novembre 2011 approuvant l'avant-projet de transfert des eaux usées de la station de Gap Céüze 2000 vers la nouvelle station d'épuration ;

Vu la note méthodologique et offre présentée par la société S.E.R.E.T.

Le conseil municipal a :

- Confié à la société S.E.R.E.T la mission de maîtrise d'œuvre pour un collecteur de transfert des eaux usées de la station de Céüze pour un montant global forfaitaire H.T. de 14 630 € correspondant à 3.8% du montant de l'estimation des travaux de 385 000 € HT.
- Autorisé le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec la société S.E.R.E.T. et tout acte ou document nécessaire à cet effet.

Concours du receveur municipal, attribution d'indemnité.

Le conseil municipal a

- Demandé le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- Accordé l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Pierre BURQUIER, Receveur municipal.

Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La délibération du 24 juillet 2014 prescrivant la révision du POS et transformation en PLU doit être complétée. Plusieurs communes du département ont vu leur PLU annulé sur des vices de procédure.

Afin d'adapter au mieux la délibération et l'ensemble de la procédure du PLU il faudrait envisager l'aide d'un juriste.

Monsieur Damien GERBY donne le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée avec Terr'Aménagement à qui on pourrait confier la mission d'assistance pour une réflexion sur le foncier et l'Agriculture communale pour préparer le PLU. Le coût de cette mission est de 4400 € H.T., le conseil délibérera lors de la prochaine séance.

Questions diverses :

Lotissement de Céüze.

Une réunion a eu lieu avec Monsieur GABORIT de la société SAUNIER. Le nombre de lots seraient de 7 ou plus suivant la réglementation en vigueur.

Plusieurs questions se posent :

- La commune a-t-elle les compétences, le temps et le financement pour réaliser l'ensemble de la viabilisation et la vente des parcelles ?
- Doit-on faire appel à un promoteur ?
- Quels types d'habitation souhaitons-nous dans cette zone en particulier ?

En attendant la commune doit avancer dans le projet avec le concours de la société SAUNIER.

Valeurs locatives des locaux commerciaux

La direction départementale des finances publiques a transmis un dossier sur la réforme des valeurs locatives des locaux commerciaux. Dossier complexe et difficile à comprendre. La commission communale des impôts directs sera convoquée pour émettre un avis sur ce dossier.

Station de ski de Céüze.

Monsieur Guy JULLIEN donne le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu à la Préfecture des Hautes-Alpes en présence de Monsieur Pierre BESNARD, Préfet, Monsieur Jean-marie BERNARD Président de la CCBBD, Monsieur Maurice CHAUTANT et Monsieur Damien GERBY.

Le SIVU sera dissous au printemps 2015, Monsieur le Préfet contactera la banque pour appuyer la demande de prêt.

Analyse d'eau de la source Miane.

Le réservoir a été nettoyé et traitée une nouvelle analyse aura lieu lundi.

En attendant le résultat des analyses des bouteilles d'eau ont été fournies par la commune.

Si le problème perdure il faudra envisager un traitement de l'eau (chlore ou UV) mais avant tout il faut réaliser le périmètre de protection du captage.

Monsieur Guy JULLIEN remercie tous les membres et lève la séance à 19h40.

Le 10 février 2015.

Le Premier Adjoint :
Guy JULLIEN.